

FORMATION

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE **DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

Formation obligatoire (Loi du 4 août 2014)

**FORMATION
INTÉGRANT LE
RÉSEAU D'ACTEURS
DE PROXIMITÉ**



JEUDI 2 JUIN 2022 • POITIERS
JEUDI 16 JUIN 2022 • LIMOGES

FORMATION

Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences

Tous les 3 jours en France, une femme décède à la suite de violences au sein du couple.

1 femme sur 10 est, ou a été, victime de violences en France : **il y a forcément des femmes victimes dans votre patientèle.**

- *Que faire en tant que professionnel de santé face à ce problème ?*
- *Comment décoder les comportements et repérer les femmes victimes de violences ?*
- *Vers quelles structures les adresser ?*

Cycles de la violence, psycho-trauma, différence juridique entre violence et conflit, certificat médical initial, ITT, réseau des associations de proximité. Tous ces points seront abordés pour vous permettre d'être un maillon efficace dans la chaîne des professionnels engagés pour aider les femmes victimes de violences.

Une formation unique en France avec des cas cliniques pour prendre conscience de notre posture, consciente ou inconsciente, face à une femme victime de violences.

Cette formation permet de relire des situations professionnelles ou personnelles, des représentations sociales, des a priori, qui peuvent empêcher une attitude professionnelle médicale.

Des liens de professionnels à professionnels se nouent avec les intervenants de proximité, ce qui facilite les contacts par la suite.



Durée

1 journée
de formation
en présentiel



Horaire

Début : 9h
Fin : 17h30



Public

Chirurgien-dentiste
Assistant(e)-dentaire



Intervenants

Psychologue,
Juriste spécialisée,
Référénte violences,
Chirurgien-dentiste
du département

Formation
délivrée par



L'URPS Chirurgiens-dentistes
de Nouvelle-Aquitaine participe activement
au financement de cette formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : connaître, repérer et comprendre

- > Les spécificités d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences
- > Les différents traumatismes bucco-dentaires liés à des violences
- > Les éléments cliniques devant figurer dans le certificat médical initial
- > L'état du droit applicable en matière odontologique
- > Les préconisations thérapeutiques et médico-légales
- > La prise en charge et l'orientation des victimes

**PLACES
LIMITÉES
À 20
PARTICIPANTS**

Programme page suivante →

OFFRE SPÉCIALE

pour les chirurgiens-dentistes libéraux en Nouvelle-Aquitaine

**PRIX DE LA
FORMATION**
400 €

**PARTICIPATION DE L'URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
NOUVELLE-AQUITAINE**



200 €

**RESTE À RÉGLER
POUR LE PRATICIEN**
200 €

Les 200 € restants peuvent être 100 % remboursés par le FIF PL, sous réserve d'un crédit suffisant et selon les conditions applicables. Il suffit de faire une demande de prise en charge sur : www.fifpl.fr

Pour s'inscrire et bénéficier de la prise en charge

→ voir le bulletin d'inscription

Journée de formation

PROGRAMME

Matin
(9h – 12h30)

- > État des lieux sur les violences faites aux femmes
- > Cas cliniques et obligations médico-légales
- > Approche de la psychologie traumatique dans le cadre du cabinet dentaire

Après-midi
(14h – 17h30)

- > Procédures juridiques liées aux spécificités odontologiques
- > Place du chirurgien-dentiste dans le réseau départemental de prise en charge

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Alternance entre apport de connaissances théoriques et pratiques, travail en groupe, mise en situation, ateliers

Remise d'un livret pédagogique et de fiches réflexes

**Une attestation de formation obligatoire
vous sera délivrée à l'issue de la formation.**

Pour toute question :
Tél. : 05 63 47 16 61
Mail : ffcd.secretariat@gmail.com

Suivez l'actualité de l'URPS Chirurgiens-dentistes sur

